Image not found or type unknown

Rétrocession d’un terrain après construction

Par **Magaly2020**, le **05/09/2020** à **16:08**

Bonjour,

Nous prévoyons d’acheter une maison existente avec une parcelle divisée pour une construction neuve.

La construction de cette maison doit faire 1000m2 (dont 300 m2 devront être rétrocédés)

Comment cela peut se passer pour la suite avec le PLU?
Les acquéreurs qui ont signé une réquisition d’instrumentée chez le notaire, devront nous revendre la partie des 300m2.

Peuvent il à la fin de la construction se rétracter ?

Que faut-il vérifier et ou pour réaliser notre achat avec tranquillité ?

Merci par avance pour votre retour.

Magaly

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés